



HAL
open science

Quelles unités syntaxiques pour l'oral ?

Nathalie Rossi-Gensane

► **To cite this version:**

| Nathalie Rossi-Gensane. Quelles unités syntaxiques pour l'oral ?. 2007, p. 359-372. halshs-01693036

HAL Id: halshs-01693036

<https://shs.hal.science/halshs-01693036v1>

Submitted on 25 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quelles unités syntaxiques pour l'oral ?¹

Nathalie Rossi-Gensane

ERSS, CLLE UMR 5263 Université Toulouse-II. Courriel : nrossi@univ-tlse2.fr

1. Introduction

S'il faut préalablement segmenter un texte pour le traiter, se pose tout particulièrement le problème de la segmentation d'un texte oral, qui ne peut évidemment pas être découpé en phrases graphiques². Il apparaît donc nécessaire, dans le cadre du projet PFC-EF, plus précisément pour l'exploitation des transcriptions des conversations libres et des entretiens guidés³, de s'accorder, au niveau syntaxique, sur des outils théoriques, et notamment sur les unités d'analyse et les cadres d'analyse.

Je m'attacherai d'abord à rappeler la notion d'oral et à évoquer la question d'un ou de deux systèmes pour l'oral et l'écrit. Je me pencherai ensuite sur la macro-syntaxe et sur ses rapports avec l'oral. Trois cadres théoriques, le modèle de Paris-III (Morel & Danon-Boileau), le modèle aixois (Blanche-Benveniste *et al.*) et le modèle fribourgeois (Berrendonner & Béguelin), seront brièvement présentés et, dans une certaine mesure, comparés à la faveur de deux courts extraits issus d'une entrevue guidée PFC. Je conclurai en mentionnant une voie peu explorée, qui dissocierait méthodologiquement les niveaux, notamment syntaxique et prosodique, et qui pourrait s'appuyer sur une phrase « syntaxique » redéfinie.

2. De l'oral

2.1 Qu'est-ce que l'oral ? La distinction médium / conception

Gadet (2007 : 47) distingue le médium, en relation au type de canal utilisé, de la conception, qui « concerne les modalités de constitution fonctionnelle et communicative d'un énoncé ». Ainsi, la lecture d'une liste de mots et d'un texte, comme il est prévu dans la procédure adoptée dans PFC, peut être décrite, à la suite de Berrendonner (2004), comme une « variété d'écrit-dans-l'oral » et relève d'un oral certes médial mais de conception écrite. En revanche, la discussion libre et l'entrevue guidée donnent lieu à de l'oral à la fois sur le plan médial et sur le plan conceptionnel. Dans la mesure où, selon Gadet (2007 : 175), les « fonctionnements de l'immédiat » sont « particulièrement représentés à l'oral », les caractéristiques de l'oral prototypique sont indiquées dans la colonne intitulée « Proximité » du tableau suivant :

¹ Je remercie Sylvain Detey et Dominique Nouveau de leur relecture attentive et de leurs remarques constructives.

² Le problème de la segmentation se pose aussi pour des textes écrits. Comme il est développé par Berrendonner & Reichler-Béguelin (1989), parmi d'autres auteurs, la phrase graphique n'est qu'une entité de catégorisation pratique, reconnue par les usagers, de même que le mot, et non pas une unité théorique formelle, tel par exemple le morphème par opposition au mot.

³ Voir la procédure, telle qu'elle est décrite dans Jacques Durand, Chantal Lyche & Bernard Laks (mai 2002) Protocole d'enquête, *Bulletin PFC* 1 : 7-19.

Tableau 1 :

Paramètres de la communication, d'après Koch et Oesterreicher (2001 : 586)

| | Proximité | Distance |
|----|---------------------------------------|---|
| 1 | Communication privée | Communication publique |
| 2 | Interlocuteur intime | Interlocuteur inconnu |
| 3 | Emotionnalité forte | Emotionnalité faible |
| 4 | Ancrage actionnel et situationnel | Détachement actionnel et situationnel |
| 5 | Ancrage référentiel dans la situation | Détachement référentiel de la situation |
| 6 | Co-présence spatio-temporelle | Séparation spatio-temporelle |
| 7 | Coopération communicative intense | Coopération communicative minimale |
| 8 | Dialogue | Monologue |
| 9 | Communication spontanée | Communication préparée |
| 10 | Liberté thématique | Fixation thématique |

Etc.

2.2 Deux systèmes pour l'oral et l'écrit, ou un seul système ?

L'oral et l'écrit relèvent-ils de deux systèmes ou d'un même système ? Pour Berrendonner (2004 : 250), « il n'y a qu'une grammaire du français, mais des différences d'opportunité pragmatique et cognitive entre ses structures, selon qu'on s'en sert à l'écrit ou à l'oral », ou encore pour Blanche-Benveniste (1997 : 65), « [le dédoublement entre langue parlée et langue écrite] n'est sans doute pas [justifié] pour la syntaxe ». De même, pour Gadet (2007 : 17), « le français ne connaît pas de forme dévolue à l'oral ou à l'écrit », « les usagers ne parlent pas comme ils écrivent, et inversement. Toutefois, il n'y a là que des tendances ». En revanche, Morel & Danon-Boileau (1998) posent une unité spécifique de la parole spontanée, explicitement nommée paragraphe oral et définie d'abord – ce qui l'exclut de la langue écrite – comme intonative, ses limites n'étant indiquées que par des indices suprasegmentaux.

Selon le positionnement adopté, l'expression à présent répandue « syntaxe de l'oral », par exemple, ne saurait recouvrir la même réalité. Si, pour les tenants d'un seul système, les unités syntaxiques se retrouvent de la même façon à l'oral et à l'écrit, elles n'ont pas ce caractère de généralité pour les tenants de deux systèmes.

2.3 Qu'est-ce que la macro-syntaxe ? Et quels sont ses rapports avec l'oral ?

Qu'est-ce que la macro-syntaxe ? Est-ce (encore) de la syntaxe ? S'agit-il d'une description syntaxique spécifique de l'oral ? On peut remarquer à cet égard que les auteurs ayant introduit (de manière indépendante) la notion de macro-syntaxe, Berrendonner (1990) et Blanche-Benveniste *et al.* (1990), s'intéressent particulièrement au français parlé. Ou bien s'agit-il d'une description syntaxique générale de l'écrit et de l'oral, visant à décrire un grand nombre de phénomènes ?

Les réponses à ces diverses questions sont déterminées par la conception « uni- » ou « bi-systémique » de la langue. Or, sur les trois approches présentées, les deux se disant explicitement macro-syntaxiques, les modèles aixois et fribourgeois (à la différence du modèle de Paris-III), procèdent d'une conception essentiellement uni-systémique, ce qui enlève tout caractère de bi-univocité à la relation entre macro-syntaxe et oral.

Comme souligné par Avanzi (2006), la macro-syntaxe a été définie à ses débuts comme une description de l'au-delà de la rection, par opposition à la (micro-)syntaxe, syntaxe de rection. Ainsi, pour Blanche-Benveniste *et al.* (1990 : 113), « il s'agit des relations qu'on ne peut décrire à partir des rections de catégories grammaticales », telle par exemple celle qui s'exerce entre (a) et (b) dans (a) *plus je cours* (b) *plus je deviens sportif*⁴. Pour Berrendonner (1990 : 25), elle doit servir à analyser « certaines configurations syntaxiques non rectionnelles (appositions, détachements, incises, etc.) ».

La macro-syntaxe est pertinente aussi bien pour l'écrit que pour l'oral, mais le serait dans une plus grande mesure pour l'oral. Berrendonner (2004) émet l'hypothèse que « la communication écrite favorise l'usage de procédés micro-syntaxiques, et l'oral celui de procédés macro-syntaxiques », de par les conditions de production du discours. « Une conversation parlée se déroule sous la pression du temps [...] Il faut donc s'attendre à ce que les sujets parlants aient tendance à simplifier leurs constructions micro-syntaxiques [...] ». Inversement, le fait que la communication écrite « se déroule *in absentia* rend plus coûteuse la réparation d'éventuelles équivoques, et pousse à coder plus explicitement l'information, donc à recourir davantage à la micro-syntaxe » (Berrendonner 2004).

La macro-syntaxe présuppose l'existence d'un niveau intermédiaire entre syntaxe de rection et linguistique textuelle ou analyse de discours, et donc un cadre d'analyse qui est une unité maximale au-delà de laquelle on passe à la linguistique textuelle ou à l'analyse de discours (ce qui n'est pas unanimement admis, cf. par exemple Le Goffic (à par.), pour qui les « regroupements » se font sur des bases, non syntaxiques, mais sémantiques).

3. Cadres théoriques en macro-syntaxe : approches complémentaires ou contradictoires ?

3.1. Les unités maximales et minimales dans les différents cadres théoriques

Dorénavant, je m'appuierai sur deux très courts extraits tirés d'une enquête (entrevue guidée) réalisée par Jacques Durand à Douzens⁵, afin d'illustrer, de comparer et de discuter les propositions des cadres théoriques en macro-syntaxe⁶ :

(Extrait 1) *Et mon père, mon père, il est parti à la guerre de quatorze, il avait pas dix-huit ans.*

(Extrait 2) *Moi je trouve que c'est magnifique ça.*

Comme il apparaît dans le tableau 2, emprunté à Deulofeu (2003), les trois cadres théoriques examinés proposent diverses unités, minimales, qui, regroupées, forment des unités maximales. Ces unités maximales constituent des cadres d'analyse pour la macro-syntaxe.

Ces différentes approches s'accordent à admettre que la phrase n'est pas une unité minimale opératoire, et à définir leurs unités maximales respectives (paragraphe pour le modèle de

⁴ L'exemple est de Blanche-Benveniste *et al.* (1990 : 113).

⁵ PFC-EF : Point d'enquête Douzens. Enquête réalisée par Jacques Durand, Université Toulouse-II, et sélection d'extrait effectuée par Nathalie Rossi-Gensane, Université Toulouse-II.

⁶ Je remercie vivement, pour son aide précieuse, Corine Astésano, Laboratoire Jacques Lordat, EA 1941, qui s'est longuement penchée sur les caractéristiques prosodiques des extraits.

Paris-III, « regroupement » pour le modèle d'Aix, période pour le modèle de Fribourg) par un schéma prosodique « conclusif ».

Tableau 2 :

Correspondances entre les unités établies dans les modèles d'Aix, de Paris-III et de Fribourg, d'après Deulofeu (2003)

| Unité maximale : « regroupement » (Aix), paragraphe (Paris-III), période (Fribourg) | | | | |
|---|--|-----------------------|-----------------------|------------|
| Unités minimales | Autonomes (modalisées ⁷) | Non autonomes | | |
| | | Non modalisées | | Modalisées |
| | | Intonation Ouvrante / | Intonation Plate ____ | |
| Modèle aixois (C. Blanche Benveniste <i>et al.</i>) | Noyau | Préfixe | Postfixe | Suffixe |
| Modèle de Paris-III (M.-A. Morel <i>et al.</i>) | Rhème 1 | Préambule | Postrhème | Rhème 2 |
| Modèle fribourgeois (A. Berrendonner <i>et al.</i>) | Clauses organisées en configurations correspondant à des programmes pragmatiques | | | |

Les deux extraits correspondent chacun à une unité maximale, quel que soit le cadre théorique. Ce sont des paragraphes, au sens de Morel & Danon-Boileau (1998 : 10), dont « la fin [...] est annoncée par la chute conjointe de l'intensité et du fondamental (F0) ». Ce sont également des périodes, terminées par un intonème conclusif. Il faut néanmoins préciser que, dans le second extrait, l'élément *ça*, à intonation plate, relève d'une prosodie dite postfinale. Il est analysé, dans le modèle aixois, comme un postfixe et, dans le modèle de Paris-III, comme un postrhème, défini, selon Morel (2007 : 41), comme un élément « de nature nominale [...] anticipé par un pronom [ici *c'*] dans le rhème qui le précède ».

S'il y a dans une certaine mesure convergence sur le cadre d'analyse, des différences importantes, en revanche, se manifestent au niveau des unités minimales, comme le montrent ci-dessous les segmentations⁸ du second extrait :

Modèle de Paris-III :

Moi je trouve / que c'est magnifique / ça.

Préambule Rhème Postrhème

Modèle aixois :

Moi / je trouve que c'est magnifique / ça.

Préfixe Noyau Postfixe

Dans le modèle fribourgeois, cette période est susceptible de plusieurs segmentations, en une à trois clauses (voir en 3.4 le traitement des segments détachés) :

Moi / je trouve que c'est magnifique / ça.

⁷ « La modalité définit le statut de la phrase, en tenant compte de l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé et du destinataire » (Arrivé, Michel, Gadet, Françoise & Galmiche, Michel (1986 : 390) *La grammaire d'aujourd'hui*. Paris : Flammarion). Blanche-Benveniste *et al.* (1990 : 95) distinguent tout particulièrement trois couples de modalités : négative / non négative, interrogative / non interrogative, restrictive / non restrictive.

⁸ Les frontières entre unités minimales, quelles que soient les caractéristiques prosodiques qui y sont associées, sont matérialisées par des barres obliques.

Ou : *Moi je trouve que c'est magnifique / ça.*
Ou : *Moi / je trouve que c'est magnifique ça.*
Ou : *Moi je trouve que c'est magnifique ça.*

On voit que les unités minimales ne sont pas nécessairement coextensives d'un modèle à l'autre. Le modèle fribourgeois ne s'est doté que d'une unité minimale, la clause, « îlot de connexité rectionnelle », où « chaque élément (morphème, syntagme) [...] est en relation de dépendance ou d'interdépendance avec au moins un autre élément, si bien que 'le tout se tient' » (Berrendonner 2004). Le modèle de Paris-III et le modèle aixois, quant à eux, comportent des unités minimales diversifiées, voire, dans le cas de ce dernier modèle, hiérarchisées⁹. Le modèle aixois reconnaît en effet une unité minimale centrale, le noyau, capable de « fonctionner comme un acte de communication autonome » (Deulofeu 2003), tel, dans ce second extrait, *je trouve que c'est magnifique*, ce que ne peut faire le préfixe *moi*. Un préfixe, qui se caractérise par une intonation ouvrante, « 'appelle' un noyau pour satisfaire l'attente qu'il provoque » (Avanzi 2006).

Ces différences au niveau des unités minimales sont notamment liées à la façon dont est prise en compte la dimension prosodique et dont est envisagée la relation entre syntaxe et prosodie. Le niveau prosodique mais aussi le niveau informationnel sont très privilégiés par rapport au niveau syntaxique dans le modèle de Paris-III, qui, d'ailleurs, ne se revendique pas comme macro-syntaxique. Morel & Danon-Boileau (1998) s'appuient sur une décomposition – de caractère informationnel – de type thème / rhème, plus précisément de type préambule / rhème, le thème n'étant qu'une partie du préambule. Or, comme le souligne notamment Le Goffic (à par.), si la structure informationnelle et la structure syntaxique interagissent, elles ne se confondent pas. *Je trouve*, dans le second extrait, qui joue le même rôle informationnel que, par exemple, un « circonstant d'énonciation » (Le Goffic 1993 : 461) tel que *à mon avis* ou *réellement*, est rangé dans le préambule, et n'est pas analysé comme une suite sujet-prédicat. La subordonnée conjonctive *que c'est magnifique* constitue le rhème, « deuxième ensemble intonatif constitutif du paragraphe » (Morel 2003 : 40), qui « permet à l'énonciateur d'exprimer sa singularité quant à la façon qu'il a d'envisager l'objet de discours » (Morel & Danon-Boileau 1998 : 162). Dans ce cadre théorique, le statut informationnel prime sur le statut syntaxique.

Dans le modèle aixois et le modèle fribourgeois, les niveaux syntaxique et prosodique interagissent. Pour Blanche-Benveniste (2003 : 63¹⁰, citée par Avanzi 2006), « toutes les unités macro-syntaxiques sont par définition construites sur le mode 'non lié', chaque constituant étant défini comme une unité intonative propre ». Pour Berrendonner et Béguelin, une unité communicative ou énonciation est constituée d'une clause assortie d'une intonation spécifique sur sa finale. Cependant, le critère prosodique ne discrimine les unités minimales que dans le premier modèle, où le préfixe, placé avant le noyau, et le postfixe, qui sont non modalisés, s'opposent au noyau ainsi qu'au suffixe (représenté, dans le premier extrait, par *il avait pas dix-huit ans* (voir 3.5)), placé à droite du noyau et de même profil intonatif que

⁹ Dans le modèle de Paris-III, le paragraphe ne se réduit que rarement à un rhème, qu'il est donc peut-être plus difficile de qualifier d'unité centrale. En outre, ce rhème est le plus souvent très court, de façon inversement proportionnelle au préambule qui le précède régulièrement et qui est en général « extrêmement décondensé » (Morel & Danon-Boileau 1998 : 21).

¹⁰ Blanche-Benveniste, Claire (2003) Le recouvrement de la syntaxe et de la macro-syntaxe. In A. Scarano (éd.) *Macro-syntaxe et pragmatique. L'analyse linguistique de l'oral*. Roma : Bulzoni, 53-75. Actes du colloque international de Florence, avril 1999.

celui-ci¹¹. Dans le modèle fribourgeois, les clauses peuvent être dotées de diverses intonations, continuative, conclusive ou plate, mais cette caractéristique rend compte essentiellement de leur distribution à l'intérieur de la période. Cette dernière, pourvue d'un intonème conclusif, ne saurait se terminer par une clause à intonation de suite.

3.2. Des préambules (modèle de Paris-III) et des préfixes (modèle aixois)

Dans le modèle fribourgeois, où les unités minimales sont uniformément des clauses, la ou les premières unités minimales, dans l'unité maximale, sont sur le même plan que les autres (voir cependant le traitement des segments détachés en 3.4). Dans les modèles aixois et de Paris-III, la ou les premières unités minimales sont identifiées, autrement dit localisées, par rapport à une unité centrale. Cette ou ces premières unités minimales, dans le modèle de Paris-III, comportent des parties qualitativement différenciées, ce qui a pour contrepartie, tendanciellement, l'apparition d'un préambule unique avant le rhème :

Les préambules (en gras) dans le modèle de Paris-III :

(Extrait 1) ***Et mon père, mon père, il est parti à la guerre de quatorze, il avait pas dix-huit ans.***

(Extrait 2) ***Moi je trouve que c'est magnifique ça.***

Le préambule dans le modèle de Paris-III est présenté comme très décondensé, formé de plusieurs segments juxtaposés, qui correspondent chacun « à une fonction énonciative et discursive bien définie » (Morel & Danon-Boileau 1998 : 21). Le premier segment est un ligateur, qui « précise le lien de ce qui va se dire avec ce qui l'a déjà été » (Morel & Danon-Boileau 1998 : 39). Ainsi, *et* dans le premier extrait est un ligateur discursif (de même que *mais, donc, alors, etc.*), que l'on distingue de ligateurs énonciatifs tels que *tu vois, écoute, bon, etc.*, non représentés dans les deux extraits. Ensuite, « le point de vue souligne l'identité de l'énonciateur qui sert de caution à ce qui va être dit », ce qui est exprimé par *moi* dans le second extrait, et « le modus dissocié définit le degré de certitude de l'information que l'on s'apprête à délivrer » (Morel & Danon-Boileau 1998 : 40), ce qui est le rôle de *je trouve*, toujours dans le second extrait¹². Puis le cadre délimite une zone référentielle. L'unique exemple de cadre est ici fourni par le segment *il est parti à la guerre de quatorze* dans le premier extrait. Ce segment, rhème dans un premier temps, est recatégorisé dans un deuxième temps comme cadre sous l'effet de la remontée de la mélodie sur sa syllabe finale, manière caractéristique dont se termine intonativement un préambule. Enfin, le support lexical disjoint « vient parfois mettre en place la référence de l'argument qui sert de support à la prédication du rhème » (Morel & Danon-Boileau 1998 : 41) et il est alors repris par un pronom auprès du verbe, ce qui est le cas du syntagme nominal réitéré *mon père*, rappelé par le pronom *il* dans le segment initialement rhème *il est parti à la guerre de quatorze*, mais aussi dans le rhème « définitif » *il avait pas dix-huit ans* du paragraphe oral stabilisé¹³. La recatégorisation du premier segment à verbe conjugué empêche le support lexical disjoint de précéder immédiatement le rhème, comme il est habituel. On notera en outre que, dans le paragraphe

¹¹ On notera dans le modèle aixois, le noyau valant pour la base, l'analogie, reflétée dans la terminologie, entre la structure du regroupement et la structure du mot, à l'exception du postfixe.

¹² Le rôle de *je trouve* paraît en fait double – à la fois point de vue et modus dissocié –, puisque *je* indique le point de vue de même que *moi*, qu'il rappelle. Signalons aussi que le subordonnant *que* est parfois inclus par Morel dans le modus dissocié. Le préambule serait alors *moi je trouve que* et le rhème, *c'est magnifique*.

¹³ Dans le second extrait, si *je trouve* avait relevé du rhème – et non du préambule –, *moi*, qui est rappelé par le pronom *je*, aurait été analysé comme un support lexical disjoint.

oral stabilisé du premier extrait, la longueur du préambule contraste, de façon parfaitement représentative, avec la brièveté du rhème.

Dans le modèle aixois, à l'inverse du modèle de Paris-III, la ou les unités minimales précédant le noyau ne comportent pas de parties qualitativement différenciées, ce qui, en présence de plusieurs segments, se traduit tendanciellement par une succession de préfixes, comme c'est le cas dans le premier extrait. Le préfixe ou les préfixes « englobe[nt] tout ce qui se place avant le noyau et qui est hors de la portée de ses modalités » (Avanzi 2006). On note deux préfixes dans le premier extrait, dans la mesure où le segment *il est parti à la guerre de quatorze* est identifié comme noyau (voir 3.5).

Les préfixes (en gras) dans le modèle aixois :

(Extrait 1) **Et mon père,** / **mon père,** *il est parti à la guerre de quatorze, il avait pas dix-huit ans.*

(Extrait 2) **Moi** *je trouve que c'est magnifique ça.*

L'élément *et*, décrit dans le modèle de Paris-III comme un ligateur discursif, ne correspond bien évidemment pas à une partie différenciée du préfixe (ici le premier préfixe), qui n'en comporte pas. Il peut aussi appartenir à un noyau et il est alors considéré comme placé à la tête de celui-ci. Il ne saurait à lui seul constituer un préfixe (voir Blanche-Benveniste *et al.* (1990 : 139) pour le traitement de *et* ou *mais*). De façon analogue, dans le modèle fribourgeois, lesdits « marqueurs de structuration », tels *et* ou *bon*, ligateurs respectivement discursif et énonciatif pour Morel & Danon-Boileau (1998), appartiennent à la clause à l'initiale de laquelle ils apparaissent, là encore sans correspondre à une partie différenciée (voir Béguelin 2000 : 251).

Le traitement, dans le modèle de Paris-III, de *je trouve*, rangé hors du rhème et analysé comme l'expression du point de vue et du modus dissocié, comme pourrait l'être un adverbe, prend en compte ce que Le Goffic (à par.) nomme « la 'remontée', jusqu'au premier niveau de l'énonciation, d'une enchâssée ». On notera que, de façon intéressante, ce traitement semble aussi prolonger une analyse de Blanche-Benveniste (2004 : 57), relative aux « fausses subordonnées » : « Les verbes d'opinion, de jugement, d'apparence, comme *je trouve, je crois, je pense, il se pourrait, il semble*, se construisent en apparence comme des verbes principaux [...]. Mais ce ne sont pas des verbes principaux et la proposition qui les suit n'a rien d'une subordonnée. [...] La partie centrale de l'énoncé, du point de vue de la syntaxe comme de la signification, est dans ce qui suit ». Avec ces verbes, également appelés par Blanche-Benveniste (1988 : 60¹⁴, citée par Boone 1994 : 34-35) verbes « recteurs faibles », l'apparente subordonnée complétive ne peut être représentée par un pronom :

(Extrait 2) *Moi je trouve que c'est magnifique ça* / **Moi je le trouve*.

Cette substitution est encore plus difficile s'il y a « double marquage » (voir en 3.4 une définition de cette notion dans le modèle aixois) :

**Moi je le trouve, que c'est magnifique ça*.

En outre, les verbes recteurs faibles peuvent apparaître en incise après l'apparente subordonnée complétive privée du subordonnant *que* :

¹⁴ Blanche-Benveniste, Claire (1988) Constructions verbales « en incise » et rection faible des verbes. *Recherches sur le français parlé* 9 : 54-73.

C'est magnifique ça, moi je trouve.

L'affectation de *je trouve* au préambule peut être vue comme découlant de la prise en compte de cette analyse.

3.3. Des postrhèmes (modèle de Paris-III) et des postfixes (modèle aixois)

Le second extrait représente, dans le modèle de Paris-III, un cas de paragraphe ternaire, constitué d'un préambule, d'un rhème et d'un postrhème (par opposition au paragraphe binaire, exemplifié dans le premier extrait, uniquement constitué d'un préambule et d'un rhème). Comme il a déjà été précisé en 3.1, il apparaît alors, après la chute de l'intensité et de la mélodie, « une sorte de queue de paragraphe, formée d'une suite de syllabes basses, plates et de faible intensité » (Morel & Danon-Boileau 1998 : 28), nommée le postrhème et représentée par *ça* dans cet extrait. La définition du postrhème dans ce cadre théorique s'est restreinte au fil des ans. Dans Morel & Danon-Boileau (1998 : 28), le postrhème peut être une expression modale épistémique telle que *je pense, je crois, je suppose, à mon avis, sans doute*, etc. ou un « argument nominal, coréférent avec un pronom du rhème ». Dans Morel (2003 : 41), le postrhème « est de nature argumentale [...] ou modale, [mais] il ne présente jamais de verbe conjugué ». Dans Morel (2007), le postrhème est nécessairement un argument nominal.

Le postrhème et, dans le modèle aixois, le postfixe, représentés par *ça*, coïncident dans le second extrait. Néanmoins, le postrhème a été doté dès le début d'une définition plus étroite que celle du postfixe, caractérisé avant tout prosodiquement comme une « séquence [...] tout entière sur un ton bas, sans syllabe accentuée » (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 140). Outre que le « domaine du postfixe » est « inerte pour l'intonation », il l'est également pour « les possibilités de modalisation » et ne peut recevoir de contrastes (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 144) :

? Moi je trouve que c'est magnifique ça et non ceci.

Dans la mesure où la dimension prosodique prime pour la caractérisation du postfixe, celui-ci peut « correspondre à des relations syntaxiques assez diversifiées » (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 168), et non recouvrir seulement, comme dans le plus récent modèle de Paris-III, les éléments nominaux disloqués à droite coréférents à un pronom de l'unité centrale. On trouve dans les postfixes « le type *dit-il* » (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 143) qui ne renvoie pas qu'aux verbes de discours direct, cf. *croit-il, trouve-t-il*, etc., et « le type *bien sûr* » (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 143), cf. aussi *de toute façon, en somme*, etc. Ces deux types incluent les expressions modales épistémiques de Morel & Danon-Boileau (1998), tout en étant beaucoup plus larges. Enfin, les postfixes (en gras dans les exemples ci-après) diffèrent radicalement des postrhèmes en ce qu'ils comportent les constructions verbales rejetées « hors de la position centrale de l'énoncé, lorsqu'un autre élément occupe la place de noyau » (Blanche-Benveniste 1997 : 121), cf. *Deux fois il est venu*, et les éléments non verbaux suivant d'autres éléments non verbaux évaluatifs, cf. *Pas frais mon rouget* (exemple de Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 144).

3.4. Le modèle fribourgeois et les segments détachés

Certaines constructions segmentées sont analysées de façon univoque dans le modèle fribourgeois. Ainsi, l'exemple de Deulofeu, *Ces gros souliers, j'écrase les pieds de tout le*

monde, est considéré comme constitué de deux clauses, dans la mesure où il n'existe pas de lien rectionnel entre le segment détaché et le reste de l'énoncé. De même, Béguelin (2000 : 256) voit deux clauses dans *Ma sœur, je lui offre une bague*, dont le segment détaché est « manifestement non régi », qu'elle contraste avec *A ma sœur, j'offre une bague*, qui ne représente qu'une clause, la présence de la préposition indiquant que *à ma sœur* est régi par le verbe. En revanche, d'autres constructions segmentées, susceptibles de deux analyses concurrentes, seraient sujettes à ce qui est appelé dans ce modèle, à la suite de Jespersen et Blinkenberg, « métanalyse ». Les constructions de cette deuxième sorte correspondent aux cas, dans le modèle aixois, de « double marquage », c'est-à-dire de « deux réalisations simultanées de la rection [...] par un pronom clitique [et] par un élément lexical (ou pronominal [tonique]), accompagné [le cas échéant] de la préposition qui convient à cette place de rection » (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 80). Ainsi, les constructions *A ma sœur, je lui offre une bague* (Béguelin 2000 : 256) et *Ton frère, il vient au théâtre avec nous* (Béguelin 2000 : 257) seraient ambiguës. Elles pourraient être analysées comme biclausales, si l'on considère que le segment détaché forme lui-même une clause, à la manière, plus haut, de *ces gros souliers*, mais aussi comme monoclausales, si le segment détaché est envisagé comme exerçant une fonction par rapport au verbe, respectivement de complément d'attribution et de sujet. Cette deuxième analyse n'est possible selon Béguelin (2000 : 257) que si l'on admet, à l'encontre de la grammaire traditionnelle, qu'une « même place syntaxique [doit pouvoir] être instanciée deux fois ».

Les deux extraits retenus sont de la même façon susceptibles de plusieurs découpages (voir aussi 3.1) en ce qui concerne leurs segments détachés à gauche *et mon père, mon père* et *moi*. Le second extrait comporte en outre un segment disloqué à droite, *ça*, également analysable soit comme clausal, soit comme intraclausal :

(Extrait 1)

Et mon père, / mon père, / il est parti à la guerre de quatorze, / il avait pas dix-huit ans.
Période à quatre clauses

Ou : *Et mon père, / mon père, il est parti à la guerre de quatorze, / il avait pas dix-huit ans.*
Période à trois clauses

Ou : *Et mon père, mon père, il est parti à la guerre de quatorze, / il avait pas dix-huit ans.*
Période à deux clauses

(Extrait 2)

Moi / je trouve que c'est magnifique / ça. Période à trois clauses

Ou : *Moi je trouve que c'est magnifique / ça.* Période à deux clauses

Ou : *Moi / je trouve que c'est magnifique ça.* Période à deux clauses

Ou : *Moi je trouve que c'est magnifique ça.* Période à une clause

On ajoutera que les cas de métanalyse relevés par le modèle fribourgeois pourraient tout à fait être étendus aux constructions du type *Ma sœur, je lui offre une bague*. On suggérera que, si le segment détaché est « manifestement non régi » par le verbe, il est rattachable au pronom clitique dont il est coréférent un peu à la manière d'une apposition (voir la notion de reprise dans Feuillard (1989 : 138-144)), et alors analysable comme intraclausal. Le raisonnement vaudrait également pour les « doubles marquages » sans préposition, comme c'est le cas dans les deux extraits, où les segments détachés pourraient être considérés comme rattachés (en tant que reprises) aux pronoms *il* (premier extrait), *je* et *c'* (second extrait), et seraient donc intraclausaux.

Enfin, on soulignera des différences de segmentation avec le modèle aixois où « les éléments disloqués à gauche, avec un pronom correspondant dans le noyau verbal, ont par définition leur place dans [la] position de préfixe » (Blanche-Benveniste 1997 : 118) et où les segments détachés de cette sorte formeront par conséquent toujours des unités minimales. En outre, on notera que les constructions du type *A ma sœur, j'offre une bague*, analysées par Béguelin (2000) comme une clause unique, constituent pour Blanche-Benveniste (1997 : 118) une « autre figure de la suite préfixe + noyau : celle des compléments antéposés, sans reprise par un pronom », c'est-à-dire deux unités minimales.

3.5. *Il est parti à la guerre de quatorze, il avait pas dix-huit ans* : un cas exemplaire

A l'intérieur du premier extrait, la suite *il est parti à la guerre de quatorze, il avait pas dix-huit ans* illustre de façon exemplaire à la fois la spécificité de la macro-syntaxe et les différences entre les divers cadres théoriques.

L'analyse du modèle de Paris-III a déjà été indiquée puisque, dans le paragraphe oral « définitif », le premier de ces segments, recatégorisé de rhème en cadre, relève du préambule (et que le deuxième forme le rhème) (voir 3.2).

Le modèle d'Aix offre trois interprétations potentielles principales. La première, celle de deux noyaux séparés, reflétée conventionnellement par la graphie *Il est parti à la guerre de quatorze. Il avait pas dix-huit ans.*, peut être écartée d'emblée car la suite appartient à une même unité maximale, c'est-à-dire, ici, à un même regroupement. Dans la deuxième interprétation, dite par suffixe, dont la signification serait proche de « il est parti à la guerre de quatorze alors qu'il avait pas dix-huit ans », le premier segment constitue un noyau et le deuxième, un suffixe. Blanche-Benveniste *et al.* (1990 : 139 et 140) privilégient cette interprétation, bien que le candidat-suffixe soit alors difficilement reconnaissable. En effet, de manière générale, un suffixe, qui a le même profil intonatif que le noyau, n'est susceptible de se distinguer de celui-ci que par un critère morphologique : lorsqu'il est introduit par des unités telles que *car, si bien que, tandis que...* – ce qui n'est pas le cas ici. Pour Blanche-Benveniste *et al.* (1990 : 139), cette suite « donne l'impression d'être organisée en noyau + suffixe », dans la mesure où le deuxième segment *il avait pas dix-huit ans*, « contenant un verbe assez faible sémantiquement comme *être* ou *avoir*, à effet très statif », succède à un premier segment, *il est parti à la guerre de quatorze*, « contenant un verbe très nettement perfectif ». D'après Blanche-Benveniste *et al.* (1990 : 140), « c'est le décalage hiérarchique entre les deux types de verbes qui semble créer cette relation de noyau à suffixe ». Néanmoins, ces auteurs reconnaissent ne pouvoir alors s'appuyer sur aucun critère formel. Or, une troisième interprétation, dite par préfixe, pourrait être avancée, selon laquelle le premier segment serait envisagé comme préfixe et le deuxième comme noyau. La paraphrase en serait *quand il est parti à la guerre de quatorze, il avait pas dix-huit ans*, qui prendrait sans doute davantage en compte le critère intonatif, plus précisément l'intonation ouvrante pour le premier segment *il est parti à la guerre de quatorze*.

Pour Béguelin (2000), la suite *il est parti à la guerre de quatorze, il avait pas dix-huit ans* est constituée de deux clauses, la première marquée d'un intonème progrédient, la deuxième d'un intonème conclusif indiquant également la fin de la période. « L'incomplétude manifestée par l'intonation suspensive à la fin de la première clause accrédite l'existence d'un [lien] entre les deux événements rapportés » (Béguelin 2000 : 244).

Berrendonner (2004) souligne qu'il peut être tentant, dans un premier temps, de voir dans une suite de cette sorte une illustration de la tendance, attribuée à l'oral, à la juxtaposition paratactique, d'autant que cette suite se paraphaserait en écrit standard à l'aide d'une subordonnée (temporelle) (voir ci-dessus). En revanche, dans un deuxième temps, il serait, selon lui, préférable de considérer de telles suites comme constituées, non pas de deux clauses, mais d'une clause unique. En effet, comme le montrent des « travaux récents d'intonologie (Morel 2001¹⁵ : 163 ; Lacheret 2002¹⁶ : 158) », les deux segments ne sont pas « 'juxtaposés' n'importe comment, mais liés par des marques prosodiques spécifiques (pas de pause entre eux + intonation dominante sur le second + pause après), indiquant qu'ils forment ensemble une unité intonative de rang supérieur » (Berrendonner 2004). Toujours selon Berrendonner (2004), cette « joncture prosodique originale » pourrait alors être analysée comme un subordonnant « de nature prosodique ». Subordonnants prosodiques et subordonnants segmentaux marqueraient de diverses manières une « même » relation de dépendance (micro-)syntaxique. On peut bien sûr se demander, notamment à la suite de Gadet (1997), en relation avec les problèmes de la notion de « variation syntaxique » et de l'utilisation de la paraphrase à des fins, non d'illustration, mais de démonstration : « Est-ce la même chose qui se dit dans ces constructions concurrentes, avec un matériau langagier organisé différemment ? » Est-on de ce fait en droit d'assimiler marqueurs prosodiques et marqueurs segmentaux ?

Quoi qu'il en soit, il découle de ces derniers développements du modèle fribourgeois au moins six possibilités de découpage pour le premier extrait, période susceptible de comporter d'une à quatre clauses :

- Et mon père, mon père, il est parti à la guerre de quatorze, il avait pas dix-huit ans.*
 Ou : *Et mon père, mon père, il est parti à la guerre de quatorze, / il avait pas dix-huit ans.*
 Ou : *Et mon père, / mon père, il est parti à la guerre de quatorze, il avait pas dix-huit ans.*
 Ou : *Et mon père, / mon père, il est parti à la guerre de quatorze, / il avait pas dix-huit ans.*
 Ou : *Et mon père, / mon père, / il est parti à la guerre de quatorze, il avait pas dix-huit ans.*
 Ou : *Et mon père, / mon père, / il est parti à la guerre de quatorze, / il avait pas dix-huit ans.*

4. Derniers éléments de discussion, et conclusion

Dans le cadre de cet article, et notamment en raison de la brièveté des extraits étudiés, il n'a été rendu compte que partiellement des apports de chacun des trois cadres théoriques examinés. Par exemple, n'a pu être évoquée la notion de ponctuant dans le modèle de Paris-III, qui désigne des « marqueurs » terminant souvent le rhème, tels que *quoi, hein, voilà* (Morel & Danon-Boileau 1998 : 48). De façon plus importante, n'a pas été mentionnée la distinction, à l'intérieur du modèle aixois, entre régis et associés, « éléments ayant des formes de compléments mais qui ne sont pas régis par le verbe » (Blanche-Benveniste 1997 : 157), traités de manière privilégiée au niveau macro-syntaxique. De même, la clause du modèle fribourgeois a été présentée ici essentiellement comme « l'unité maximale de la syntaxe de rection », alors qu'elle est également « l'unité minimale de la syntaxe de présupposition » (Béguelin 2000 : 250). A ce dernier titre, elle correspond à « une unité de comportement, ou unité praxéologique, qui a pour but d'introduire un changement dans l'état courant de la mémoire discursive » (Béguelin 2000 : 242), et peut être non verbale (par exemple gestuelle).

¹⁵ Morel, Mary-Annick (2001) Intonation et coénonciation. In N. Peacock (éd.) *Tous azimuths, Glasgow French Research Seminars*. Glasgow UP, 159-186.

¹⁶ Lacheret, Anne (2002) Thèse d'habilitation. Université Paris-X Nanterre.

D'importantes différences entre les cadres théoriques ont été montrées. Le modèle de Paris-III se situe au niveau syntaxique dans une (bien) moindre mesure que les deux autres modèles. Ainsi, dans ce modèle, l'analyse très précise des « 'petits mots' qui balisent l'oral » (Morel & Danon-Boileau 1998 : 94) – et que l'on trouve notamment dans le préambule – est avant tout énonciativo-discursive. Sont par exemple rangés dans les ligateurs, respectivement discursifs et énonciatifs, *et* et *tu vois*, malgré des propriétés syntaxiques très différentes. De même, en relation avec la moins grande part accordée au niveau syntaxique, le traitement de *oui* et *non* (non représentés dans les extraits), vus comme ligateurs énonciatifs, contraste de façon significative avec celui proposé par le modèle aixois, qui considère ces deux éléments comme coextensifs à des noyaux (voir Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 114 ; Blanche-Benveniste 1997 : 113). Dans les modèles fribourgeois et aixois, les niveaux micro-syntaxique et macro-syntaxique s'articulent différemment. Dans le modèle fribourgeois, le niveau micro-syntaxique et le niveau macro-syntaxique sont conçus comme mutuellement exclusifs (même si, dans les dernières avancées (cf. Berrendonner 2004), le niveau micro-syntaxique est considérablement enrichi aux dépens du niveau macro-syntaxique). En revanche, le modèle aixois admet une manifestation simultanée des deux niveaux, comme le montre, par exemple, le traitement des constructions du type *A ma sœur, j'offre une bague* (voir 3.4), où *à ma sœur*, certes régi et donc analysable à un niveau micro-syntaxique, est aussi considéré, à un niveau macro-syntaxique, comme un préfixe.

Des ressemblances ont néanmoins également pu être notées : le rejet de la phrase comme unité minimale opératoire et une convergence, même si ce n'est que dans une certaine mesure, sur l'unité maximale. En outre, les modèles (aixois et de Paris-III) ayant adopté des unités minimales diversifiées montrent la même propension à les caractériser distributionnellement, en relation à la position, cf. respectivement les successions préfixe - noyau - suffixe - postfixe et préambule - rhème - postrhème. On ajoutera enfin que les trois approches introduisent d'emblée dans l'analyse la dimension prosodique (ce qui aboutit notamment, dans Berrendonner (2004), à un parallèle entre marqueurs prosodiques et marqueurs segmentaux), même si elle est le plus représentée dans le modèle de Paris-III.

En ce qui concerne le traitement plus particulièrement mais pas exclusivement de l'oral, une autre voie semble avoir été peu explorée, qui dissocierait méthodologiquement les niveaux d'analyse syntaxique, prosodique, voire pragmatique au sens large (cf., dans le modèle fribourgeois, la clause également définie comme une unité de comportement), pour se concentrer dans un premier temps sur le niveau syntaxique (voir cependant Le Goffic (à par.) qui segmente un texte oral sans aide suprasegmentale). Cette démarche, qui paraît tout à fait compatible avec une conception uni-systémique de l'oral et l'écrit, pourrait s'appuyer sur une unité minimale qui serait la phrase « syntaxique » (par opposition à la phrase graphique, non opératoire), décrite comme « une structure constituée d'un prédicat et de l'ensemble des rapports de dépendance contractés autour de ce prédicat... » (Feuillard 1989 : 214), où le prédicat est limité à une entité relationnelle et n'est pas nécessairement un verbe. Ainsi définie, la phrase « syntaxique » ne serait pas si éloignée de la clause dès lors que cette dernière est uniquement envisagée comme « îlot de connexité relationnelle »...

Bibliographie

Avanzi, M. (2006). Autour de la notion de macro-syntaxe. *Recherches sur le français parlé* 19.

Béguelin, M.-J. (éd.) (2000). *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles : De Boeck Duculot.

Berrendonner, A. & Reichler-Béguelin, M.-J. (1989). Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique. *Langue française* 81 : 99-125.

Berrendonner, A. (1990). Pour une macro-syntaxe. *Travaux de linguistique* 21 : 25-36.

Berrendonner, A. (2004). Grammaire de l'écrit vs grammaire de l'oral : le jeu des composantes micro- et macro-syntaxiques. In A. Rabatel (éd.) *Interactions orales en contexte didactique : mieux (se) comprendre pour mieux (se) parler et pour mieux (s')apprendre*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 249-264.

Blanche-Benveniste, C., M. Bilger, C. Rouget & K. Van den Eynde (1990). *Le français parlé. Etudes grammaticales*. Paris : CNRS Editions.

Blanche-Benveniste, C. (1997). *Approches de la langue parlée en français*. Paris : Ophrys.

Blanche-Benveniste, C. (2004). Aménagements progressifs de la syntaxe. *Intercompréhension et inférences*. Reims : Presses Universitaires de Reims, 41-75. *Actes du colloque international EuroSem, 2003*.

Boone, A. (1994). La complétive : un cas de nominalisation externe ? *Travaux de linguistique* 27 : 29-42.

Deulofeu, H.-J. (2003). L'approche macrosyntaxique en syntaxe : un nouveau modèle de rasoir d'Occam contre les notions inutiles ? *Scolia* 16 : 77-95.

Durand, J., B. Laks & C. Lyche (2002). La phonologie du français contemporain : usages, variétés et structure. In C. Pusch & W. Raible (éds) *Romanistische Korpuslinguistik- Korpora und gesprochene Sprache/Romance Corpus Linguistics - Corpora and Spoken Language*. Tübingen : Gunter Narr Verlag, 93-106.

Durand, J., B. Laks & C. Lyche (2005). Un corpus numérisé pour la phonologie du français. In G. Williams (éd.) *La linguistique de corpus*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 205-217. *Actes du colloque La linguistique de corpus, Lorient, 12-14 septembre 2002*.

Feuillard, C. (1989). *La syntaxe fonctionnelle dans le cadre des théories linguistiques contemporaines*. Thèse de Doctorat d'Etat. Université Paris-V.

Gadet, F. (1997). La variation, plus qu'une écume. *Langue française* 115 : 5-18.

Gadet, F. (2007). *La variation sociale en français*. Paris : Ophrys. (1^{ère} édition : 2003)

Koch, P. & W. Oesterreicher (2001). Langage parlé et langage écrit. *Lexicon der romanistischen Linguistik*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag. Tome 1 : 584-627.

Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.

Le Goffic, P. (à par.). Phrase, séquence, période. In D. van Raemdonck (éd.). Louvain : De Boeck Duculot. Actes du colloque international *Modèles syntaxiques*, Bruxelles, 2003.

Morel, M.-A. & L. Danon-Boileau (1998). *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français oral*. Paris : Ophrys.

Morel, M.-A. (2003). Phrase ? Enoncé ? Paragraphe ? Hyperparagraphe ? Quelles unités intonatives et discursives pour le dialogue oral en français ? *L'information grammaticale* 98 : 39-47.

Morel, M.-A. (2007). Le posthème dans le dialogue oral en français. *L'information grammaticale* 113 : 40-46.